

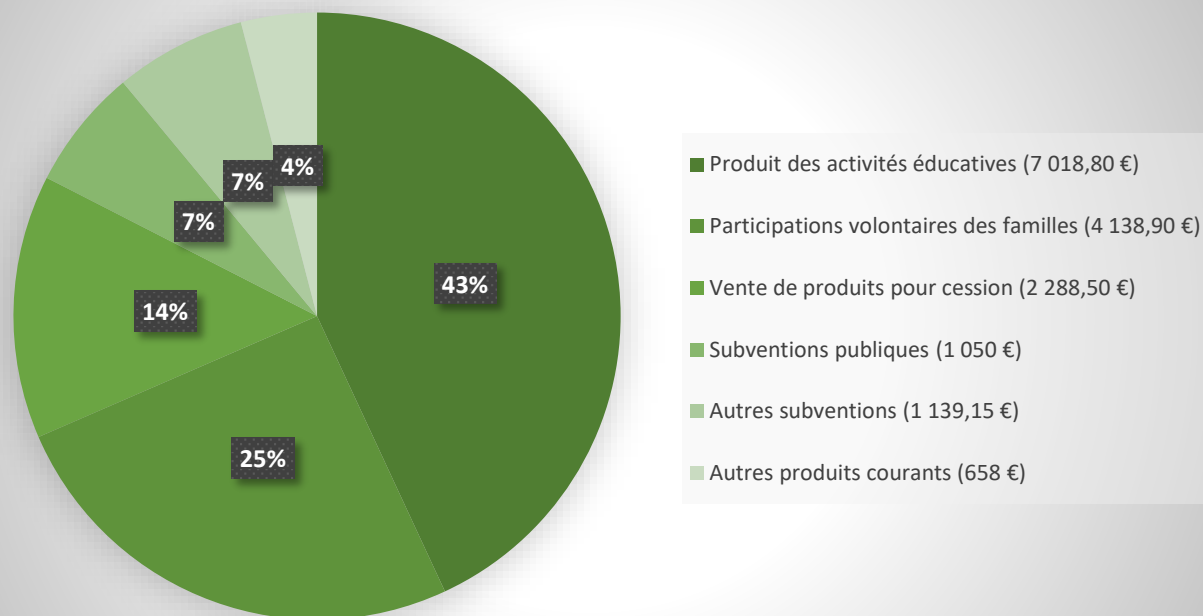


Bilan de la coopérative scolaire 2019-2020



Nos recettes

D'où vient l'argent de la coopérative ?



Participations volontaires des familles

Total des contributions des familles recueillies en début d'année en réponse à l'appel à cotisation volontaire à la coopérative scolaire. Ces contributions sont versées au « pot commun » de la coopérative (montant restant de l'année passée) avant que celui-ci ne soit réparti équitablement entre l'ensemble des classes de l'école. Pas de fléchage donc de ces contributions sur des activités en particulier.

Produit des activités éducatives

Total des participations ponctuelles complémentaires des familles aux activités et projets menés dans chaque classe (sorties, spectacles, classe découverte...). Ces participations, sollicitées par chaque enseignant en fonction de ses projets, sont donc fléchées sur des activités précises.

Vente de produits pour cession

Participation des familles à l'achat des photos de classe.

Subventions publiques

Subventions de l'Etat et des collectivités territoriales demandées et obtenues par les enseignants pour compléter le financement de certains projets et alléger le poids financier de la participation des familles (ex : subventions de la Ville de Strasbourg, du Rectorat, du GIP-Acmisa, etc.).

Autres subventions

Subventions ou dons versés par d'autres organismes (associations, entreprises...). Ici, don de l'association des parents suite à la vente de chocolats.

Autres produits courants

Recettes de fêtes, lotos, tombolas etc. Ici, recettes de la vente de gâteaux au marché de Noël.

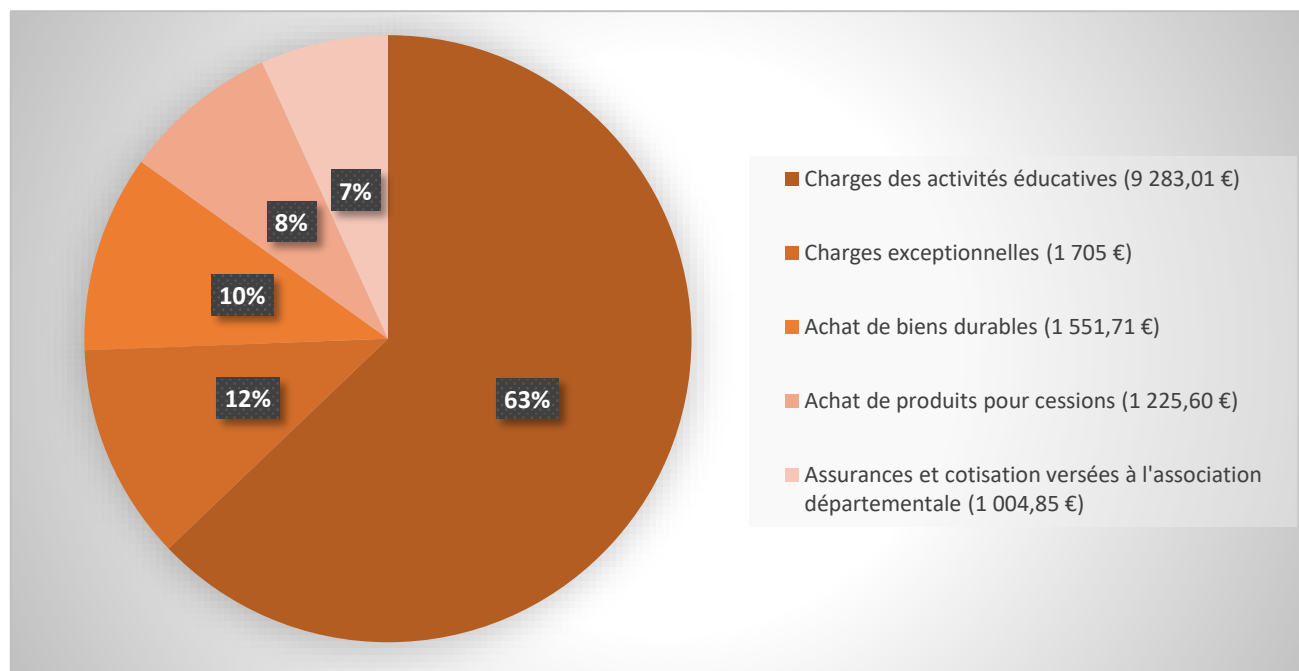
Nos dépenses

Comment est utilisé l'argent de la coopérative ?

En début d'année scolaire, les contributions volontaires des familles sont versées sur le compte de la coopérative scolaire et viennent s'ajouter au solde restant. Sur la base du montant total ainsi obtenu, une répartition des crédits de la coopérative est décidée par l'équipe éducative en Conseil des maîtres en début d'année :

- La plus grande partie de ce montant est répartie équitablement entre les différentes classes de l'école, au prorata du nombre d'élèves par classe. Chaque classe se voit ainsi attribuer une somme, appelée « coopérative de classe », mobilisable pour la mise en œuvre des projets de la classe. En 2019-2020, cela représentait **11€ par élève**. Cette « coopérative de classe » est gérée par chaque enseignant(e) pour sa classe.
- La partie restante de ce montant est conservée dans un « pot commun », matelas financier permettant le financement de dépenses communes à l'ensemble des classes (ex : assurance de la coopérative, achat des photos de classe...) ou dépenses exceptionnelles (ex : aide aux familles en difficulté pour la participation de leurs enfants au projet d'une classe...). L'utilisation des crédits du « pot commun » fait l'objet d'échanges et d'une validation en Conseil des maîtres.

Que permet de financer l'argent de la coopérative ?



Charges des activités éducatives

Total des dépenses réalisées dans le cadre des projets et activités éducatives de chaque classe ou au profit de l'ensemble des classes.

Exemples d'activités réalisées par les classes de l'école en 2019-2020 :

- sorties au spectacle (cinéma, théâtre, opéra), au musée ou équivalent (planétarium, musée archéologique, musée Tomi Ungerer)
- classes découvertes (escalade, équitation) ou sorties sportives (patinoire, animations sportives Baggersee)
- classe verte
- rencontres avec des classes partenaires dans le cadre de projets d'échange ou de réalisation de spectacles communs – danse, littérature (prise en charge des frais de déplacement et d'activités)
- interventions d'experts en classe dans le cadre d'animations pédagogiques thématiques (animation Cycle de vie du Saumon, atelier de pratique artistique « danse cœur à corps »)
- goûters ou petits-déjeuners à thèmes dans la classe (petit-déjeuner franco-allemand, goûter de la Saint-Martin...)
- acquisition de livres ou journaux pour les bibliothèques de classe ou de séries de livres pour l'étude en classe
- acquisition de matériel de bricolage

Charges exceptionnelles

Dépenses imprévues, dons. Ici, versement interne (don) entre les deux coopératives de l'école (formellement, l'école gère deux comptes de coopérative, un pour l'annexe et un pour l'avenue Jean Jaurès).

Achat de biens durables

Dépenses liées à l'achat de biens durables enregistrés dans l'inventaire des biens de la coopérative. Ces dépenses ne sont réalisées qu'après accord du Conseil d'école. En 2019-2020, ont ainsi été acquis par l'école deux ordinateurs portables.

Achat de produits pour cessions

Dépenses liées à l'achat d'articles achetés pour être revendus en l'état. Concerne ici exclusivement la réalisation des photos de classe.

Assurances et cotisations versées à l'association départementale

Chaque année, la coopérative de l'école verse à l'OCCE 67 un montant proportionnel au nombre d'élèves et d'enseignants au titre de l'assurance de la coopérative et de la cotisation à l'association départementale.